

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 24 juin 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/06/24-5/03

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

42150051

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 01/07/2011

Réception Préfet : 01/07/2011

Publication RAAD : 01/07/2011

Commission n° 5 - Éducation, Jeunesse et Sports, et Affaires Internationales
 Rapporteur : CORNEILLE Bernard

Commission n° 7 - Finances
 Rapporteur : MOUTON Jean-Louis

OBJET : Subventions aux collèges - Maîtres d'apprentissage en restauration - année 2011.

Il est proposé de verser une subvention de 200 € par collège accueillant un apprenti en restauration pour la prise en charge des dépenses liées à cet accueil.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 200 €, autitre de l'année 2010, aux collèges accueillant un apprenti dans le cadre de la préparation d'un CAP mention « cuisine » au titre de l'année scolaire 2010/2011, dont les noms suivent, pour un montant total de 2 600 € :

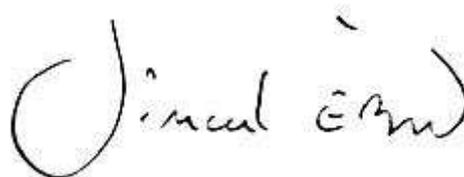
COMMUNE	COLLEGE	NOMBRE D' APPRENTIS	MONTANT
CLAYE SOUILLY	Les Tilleuls	1	200 €
COULOMMIERS	Hippolyte Rémy	1	200 €
ESBLY	Louis Braille	1	200 €
LA CHAPELLE LA REINE	Blanche de Castille	1	200 €
LA FERTE GAUCHER	Jean Campin	1	200 €
LAGNY SUR MARNE	Les 4 Arpents	1	200 €
LE MEE SUR SEINE	Elsa Triolet	1	200 €

COMMUNE	COLLEGE	NOMBRE D'APPRENTIS	MONTANT
LOGNES	Le Segrais	1	200 €
MORET SUR LOING	Alfred Sisley	1	200 €
NEMOURS	Arthur Rimbaud	1	200 €
NOISIEL	Le Lizard	1	200 €
PERTHES EN GATINAIS	Christine de Pisan	1	200 €
TORCY	Louis Aragon	1	200 €

Article 2 : Cette somme est à prélever sur le domaine « Vie des collèges », action « Restauration scolaire », opération « Participations liées à la restauration scolaire »

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT



Vincent ÉBLÉ